

Conseil national
2 juillet 1957

Réponse au postulat de M. Giovanoli du 14 juin 1957
(cessation des explosions atomiques)

Apa
41

Le Conseil fédéral accepte le postulat que vient de développer M. Giovanoli, dans le sens de la déclaration que j'ai faite en son nom le 12 juin devant le Conseil des Etats, c'est-à-dire sans qu'une initiative immédiate sur le plan international puisse être envisagée. L'idée de la suspension des essais nucléaires fait heureusement son chemin. Aujourd'hui même, le sous-comité des Nations Unies pour le désarmement, qui siège à Londres, doit être saisi d'un plan américain que M. Stassen exposera.

Sans doute la suspension des essais n'est pas encore leur cessation définitive. Mais c'est un commencement. L'idée de la convocation d'une conférence internationale d'hommes de science me paraît devoir toujours être retenue. Il va de soi que, si le principe d'une telle conférence est décidé, nous serions prêts à accueillir cette conférence, voire même à l'organiser dans notre pays.

En attendant, le Conseil fédéral a chargé la commission qu'il a nommée l'an dernier - il s'agit de la commission pour les recherches sur la radioactivité, présidée par M. le professeur Huber, de Bâle, - d'étudier, d'entente avec les associations scientifiques et les savants de notre pays les effets des explosions nucléaires sur l'être humain et de lui faire rapport, si possible cet automne. Le Conseil fédéral verra si et comment il pourra



- 2 -

tirer parti, sur le plan international, des conclusions de cette étude.

Je voudrais donner ici à M. Giovanoli et aux cosignataires de son postulat l'assurance que nous ne restons pas inactifs et que nous ne négligerons rien qui puisse contribuer à la solution d'un problème qui fait peser une menace sur l'humanité. Mais, ainsi que je l'ai relevé devant le Conseil des Etats, nos possibilités d'action sont malheureusement limitées en raison du caractère hautement politique de ce problème, qui est lié à celui du désarmement.